

Nombre de conseillers : 11
En exercice : 11
Présents : 10
Votants : 11

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX LE DIX JANVIER

Le Conseil Municipal de la commune de Saint PANTALEON
LES VIGNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Madame Céline LASCOMBES, Maire.
Date de convocation du conseil municipal : le 03/01/2022

Présents : LASCOMBES Céline, ROUSSIN Jean-Marie, VALOIS Christophe, FAGE Monique, ROUSSIN Françoise, SAUVAN-MAGNET Nadine, DRANCOURT Bernard, EYDOUX Guy, MERCIER Dominique, SERRES Olivier.

Excusés : SERVES Paul (a donné pouvoir à LASCOMBES Céline).

Secrétaire de séance : FAGE Monique

Ouverture de la séance à 20h00.

Approbation du compte rendu du CM du 14 décembre 2021 par l'ensemble les élus.
Le Maire fait part du rajout de deux points supplémentaires à l'ordre du jour soumis à délibération.

ECOLE-CANTINE/ACOUSTIQUE : devis

Un devis auprès d'une entreprise spécialisée a été demandé. Le montant se porte à 7 296.50 €HT fourniture, livraison et pose. La municipalité va solliciter le Département pour une subvention dans le cadre de l'enveloppe cantonale 2022. Les élus approuvent.

REPAS DES VŒUX : Décision

Au vu de la crise sanitaire et des restrictions quant à la tenue de ce type de manifestations dans les établissements recevant du public (ERP), le Conseil annule ce repas du 16 janvier et envisage son report lorsque la situation le permettra.

ATSEM/TEMPS DE TRAVAIL

Il est proposé au Conseil le rajout d'un ¼ d'heure supplémentaire avant midi à l'ATSEM d'après-midi (ce qui est déjà effectif en temps réel). Les élus sont d'accord à l'unanimité.

ECOLE/PEINTURE DE LA COUR : devis

Ce jour est reçu le devis pour les motifs de la cour. Toutefois il est incomplet. Au vu des montants et de la pertinence de certains motifs soulevant des constats pratiques

et des interrogations de la part des élus, le Maire s'entretiendra avec la Directrice, et le Sou de l'Ecole, participant financièrement au projet peinture et matériel de jeux, lorsque le devis complet sera obtenu. La municipalité sollicitera également la Région et/ou le Département. Le Conseil est d'accord.

QUESTIONS DIVERSES

Défibrillateur : suite à des contraintes techniques, l'appareil sera installé sous le porche de la mairie à l'emplacement de l'un des 2 pans du tableau d'affichage. Ce dernier sera modifié, et voire la mise en place d'un second à l'extérieur du bâtiment au côté de l'existant.

Les bouchons du rond-point : ces derniers se dégradent avec le temps et les incivilités. Des pistes de réflexion sont engagées.

UNACITA Nyons/Laura EYDOUX : Le Maire tient à saluer l'engagement de Laura EYDOUX, 19 ans, au sein de l'Union Nationale des Anciens Combattants d'Indochine, des T.O.E (Théâtres d'Opérations Extérieures), d'Afrique du Nord et toutes les générations de feu, en tant que porte-drapeau pour la section Nyons. Elle fut présente lors de la cérémonie du 5 novembre dernier à Montbrison sur Lez, organisée par le président Michel ARSAC, qui a rendu hommage à Pierre SIMONET, Compagnon de la Libération, en présence de la ministre déléguée de la Mémoire et des Anciens Combattants, Madame DARRIEUSECQ.

Remerciements des habitants de la commune : Le Maire fait part aux élus des remerciements offerts à la municipalité, au Conseil municipal et au Personnel, par un mot, une carte, une boîte de chocolat. Madame LASCOMBES, en leur nom, les remercie à son tour.

ECOLE/Capteur de CO2/Purificateur d'air : un élu souhaite savoir si ces dispositifs ont été mis en place. Le Maire fait part que les 2 capteurs de CO2, actés lors du Conseil municipal du 14 décembre dernier, ont été installés en début d'année dans les 2 classes. Quant aux purificateurs d'air, la configuration de l'école n'impose pas ce type de matériel.

Séance levée à 21h05.